Ecole Sainte Jeanne d'Arc
MONTFERMEIL

LES TARIFS de l'année scolaire 2026/2027

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif, ils ne tiennent pas compte d'une éventuelle revalorisation comprise entre 2,5 % et 5 % pour l'année scolaire 2027/2028.

Contribution financière familiale annuelle : 1260,00 € /élève
+ Frais de dossier 1ère inscription : 100,00 € dont 50 € d'acompte déductible sur la facture annuelle.
+ Acompte de réinscription : 50,00 € déductibles sur la facture annuelle.

En cas de désistement après le 5 mai 2026, les frais de dossier de 100 euros restent acquis à l'école.
Pour les enfants présents dans l'école, l'acompte de 50 euros est demandé en mars 2026, à valoir sur l'année scolaire suivante. Cet acompte de réinscription est déduit des frais de scolarité. En cas de désistement après le 19 mai 2026, l'acompte de réinscription reste acquis à l'école.

Une réduction de 10% *est accordée aux familles, à partir de trois enfants,* ***sur le montant global de la contribution familiale****.*

Une réduction de 20% *est accordée aux familles, à partir de quatre enfants,* ***sur le montant global de la contribution familiale****. **

**la réduction est non cumulable pour le 3ème et le 4ème enfant*

+ **Cotisation APEL** : 30 €/an/famille

Restaurant scolaire *de la Petite Section au CM2*	
	Tarifs annuels
4 jours fixes/semaine	1090 €
3 jours fixes/semaine	905 €
2 jours fixes/semaine	704 €
Repas exceptionnel	10 €

Garderie du matin *de la Petite Section au CM2*		
	Tarifs annuels	Tarifs annuels **8h à 8h15**
4 jours fixes/semaine	400 €	137 €
3 jours fixes/semaine	347 €	116 €
2 jours fixes/semaine	305 €	100 €
1 jour fixe/semaine	242 €	79 €
Garderie exceptionnelle	7,50 €	--------

Etude du soir *du CP au CM2*	
	Tarifs annuels
4 jours fixes/semaine	662 €
3 jours fixes/semaine	563 €
2 jours fixes/semaine	462 €
1 jour fixe/semaine	353 €
Etude exceptionnelle	10 €

Garderie du soir *de la Petite Section à la Grande Section*	
	Tarifs annuels
4 jours fixes/semaine	552 €
3 jours fixes/semaine	462 €
2 jours fixes/semaine	378 €
1 jour fixe/semaine	284 €
Garderie exceptionnelle	8,50 €

Mode de règlement :

Prélèvements	**Règlement privilégié par l'établissement** **Afin de simplifier les démarches, nous vous proposons d'étaler le règlement sur 10 mensualités par prélèvement automatique le 10 de chaque mois (du 10 octobre au 10 juillet 2027)** *** Il est impératif de remplir et retourner le document SEPA à l'école Sainte Jeanne d'Arc** *** En cas de rejet de prélèvement, les frais inhérents seront à la charge de la famille.**
Chèques	Vous avez la possibilité de payer par chèque en trois fois : 1/3 au 15 octobre 2026, 1/3 au 15 janvier 2027 et1/3 au 15 avril 2027. Le solde éventuel restant doit être réglé avant le 10 juillet 2027. Les chèques sont à établir à l'ordre de l'OGEC Sainte Jeanne d'Arc avec au dos le numéro de compte famille indiqué sur le relevé. * En cas de rejet du chèque, les frais inhérents seront à la charge de la famille.
Virement bancaire	IBAN : FR97 3000 2006 3700 0000 6232 A42 BIC : CRLYFRPPXXX

L'OGEC, gestionnaire des comptes de l'école, se réserve le droit de refuser l'admission d'un élève au service d'accueil en cas de non-règlement des frais de scolarité par les parents. Il en informera le payeur par écrit, au moins quinze jours avant la date choisie par le conseil d'administration.

Nous, soussignés Monsieur
et/ou Madame

déclarons avoir pris connaissance du règlement financier de l'établissement.

A …….....……. Signature des responsables légaux

Le …….....…….